

04 fév 2013 -13:36

## Dépistage des malformations cardiaques prédisposant à une mort subite chez les adolescents et les jeunes adultes

Le Conseil Supérieur de la Santé se prononce sur le dépistage précoce des malformations cardiaques prédisposant à une mort subite.

### Dépistage chez tous les jeunes: pas recommandé

Les malformations cardiaques prédisposant à une mort subite sont rares chez les jeunes et constituent un groupe très hétérogène. Actuellement, il n'existe aucune méthode de dépistage possédant suffisamment de sensibilité et de spécificité pour les détecter. Un dépistage systématique de tous les jeunes aurait une valeur prédictive positive très faible et de trop nombreux jeunes devraient sans raison être orientés vers un examen plus approfondi. Outre les effets psychologiques préjudiciables y afférents, on peut s'attendre à ce que le rapport coût-bénéfice d'un tel programme soit défavorable, à coup sûr s'il est réalisé de manière répétitive.

A l'avenir, un dépistage unique peut toutefois être envisagé après avoir acquis de l'expérience quant à ce type d'approche dans le groupe de jeunes sportifs au sein duquel le risque de mort subite est plus élevé.

### Dépistage chez les jeunes sportifs: favorable mais nuancé

Le CSS estime que les preuves scientifiques pour un dépistage systématique de tous les adolescents et jeunes adultes (< 35 ans) qui veulent pratiquer un sport de loisirs ou de compétition ne sont pas suffisamment univoques ; néanmoins, le CSS reste favorable mais nuancé. En effet, il existe bel et bien une base sociétale et/ou professionnelle pour prendre cet aspect en considération pour autant que certaines conditions soient remplies. Ce dépistage serait répété tous les deux ans et comprendrait, pour la tranche d'âge des 14-34 ans, un électrocardiogramme (ECG) à 12 dérivations tous les quatre ans.

### Positionnement du dépistage

Le CSS considère que le grand public doit être correctement informé au sujet de la place occupée par le dépistage. Si cet examen est un moyen pour permettre à un maximum de personnes de pratiquer un sport de la manière la plus sûre et la plus saine possible, il n'offre pas de garantie quant à la prévention de toutes les affections ou de décès liés au sport. Une campagne de sensibilisation doit s'attacher autant que possible à faire connaître le dépistage et le conseiller. A cet égard, les fédérations sportives ont une grande responsabilité.

### Intégration à l'examen pré-participatif

Un examen de dépistage des malformations cardiaques prédisposant à une mort subite doit être intégré dans un examen pré-participatif prenant en compte également d'autres aspects utiles pour pouvoir donner un avis ciblé et adéquat au candidat sportif. Il doit être réalisé par un médecin possédant des compétences particulières dans cette pratique et répondre à certaines conditions.

## Plus d'études scientifiques

Des études scientifiques plus nombreuses quant à la cause et la prévention de la mort subite chez les jeunes sont nécessaires. Dans ce contexte, il est crucial que les données, rassemblées lors du dépistage, soient soigneusement enregistrées, non seulement en ce qui concerne la prévalence de certaines malformations cardiaques mais aussi quant aux effets secondaires possibles du dépistage. Il est également important qu'un registre cohérent soit mis en place afin d'objectiver la situation précise de la mort subite chez les jeunes et qu'un examen systématique soit réalisé quant aux causes de la mort subite chez les jeunes. Ce n'est que grâce à de telles données qu'il sera possible, à terme, de traiter les nombreuses questions sans réponse qui subsistent encore concernant l'utilité du dépistage des malformations cardiaques prédisposant à une mort subite chez les jeunes.

L'avis n° 8661, dans son intégralité, se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:  
<http://tinyurl.com/CSS-8861-screening-cardiaque>.

Pour de plus amples informations:

Prof. De Backer, tél : 09/282.69.70, GSM : 0494/16.04.83, e-mail: [guy.debacker@ugent.be](mailto:guy.debacker@ugent.be)

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)